

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2018 DES SOCIETES  
CORALYS - ELIOR - MILLE ET UN REPAS - SCOLAREST**  
Restauration scolaire

La CCSPL qualifie l'année 2018 d'**année de transition**, en raison de la fin des contrats de délégation de service public pour la restauration scolaire des collèges métropolitains au 31 août. La commission prend acte de l'entrée en vigueur de 4 nouveaux contrats à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, qui concernent 24 demi-pensions sur les 60 collèges gérés par la Métropole.

La CCSPL prend connaissance des **données d'activité et financières** concernant les anciens contrats, (janvier- juillet 2018) : résultat négatif et coût moyen actualisé du repas compris entre 4,09 € à 4,67 €, chaque collège disposant de contrats et de prix distincts.

Pour la seconde période (septembre - décembre 2018), la commission pointe un coût moyen du repas à 4,97 €, ainsi que l'augmentation du nombre de repas servis dans les demi-pensions en délégation de service public. La CCSPL note les résultats négatifs, mais non significatifs, sur 4 mois, des délégataires et sera particulièrement attentive aux résultats annuels. La CCSPL souligne qu'un effort de transparence des données financières a été recherché dans les nouveaux contrats, avec une trame de compte d'exploitation imposée et un compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat. La commission se dit attentive à la mise en valeur, de ces éléments, pour le prochain exercice.

La CCSPL suivra avec attention les résultats liés aux exigences renforcées dans les nouveaux contrats, en matière de développement durable (30% de produits bio, approvisionnement local, clause d'insertion sociale à 20%). La commission insiste plus particulièrement sur la nécessité de disposer de données chiffrées sur les processus de revalorisation des déchets, les indicateurs de suivi en matière de gaspillage alimentaire. La CCSPL interroge la Métropole et ses délégataires sur la possibilité de procéder à la redistribution des repas non consommés et sur des méthodes de redistribution des restes.

En ce qui concerne les enquêtes de satisfaction, la CCSPL demande qu'elles soient réalisées dans des conditions plus encadrées et avec des critères plus précis, tenant compte notamment de l'environnement des demi- pensions.

La commission se voit rappeler que le système tarifaire repose sur une **tarification sociale** et une inscription au trimestre. Les élèves non-inscrits peuvent manger au prix d'un ticket plus élevé.

Enfin, la CCSPL souhaiterait que les données concernant la restauration scolaire des collèges métropolitains puissent être mises à disposition du public sur une plateforme, dans le cadre de l'open data.